

individus. Les consultations entre le Sénat et la Chambre des communes devraient être élargies pour inclure leurs comités; elles devraient devenir le processus normal de règlement des divergences d'opinion entre les deux Chambres à propos des projets de loi.

Ce rapport comprend d'autres suggestions spécifiques en vue d'améliorations internes. Nous sommes convaincus que si nos recommandations et nos propositions étaient appliquées, elles contribueraient largement à faire du Sénat une seconde Chambre plus efficace et à le placer en meilleure position pour compléter la Chambre des communes et servir les Canadiens.